



République Française

VILLE DE TOULON

Hôtel de Ville - Avenue de la République - CS 71407 - 83056 TOULON Cedex - 04 94 36 30 00

Direction des Affaires Juridiques
Service Contentieux
Tél. 04 94 36 36 74

DECISION MUNICIPALE N°2024/009/A.J.

Visa de M. Christophe LOGEAIS,
Directeur des Affaires Juridiques

Visa de Mme Sandie L'HERMITTE
Chef du Service Contentieux

Affaire suivie par Marion GUILLEMANT
Conseiller Juridique

DECISION

PRISE PAR MADAME JOSEE MASSI, MAIRE DE TOULON, EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

OBJET : Paiement à la SCP Luc BOLLENGIER – STRAGIER et Stéphanie SAGLIETTI, Commissaires de Justice Associés, de la somme de 227,48 € TTC relative aux frais de signification d'un courrier à un agent municipal – Facture n° 279776 du 15 février 2024.

La Ville de TOULON, représentée par Madame Josée MASSI, Maire de TOULON, soussignée, décide qu'en application de la délibération du 3 mai 2023, enregistrée sous le n° 2023/359/S, prise conformément à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, et de l'arrêté 23/AR/55 en date du 3 mai 2023, doit être payée sur les crédits inscrits au budget de la Ville 2024, chapitre 011 - fonction 020, article 6227 à la SCP Luc BOLLENGIER – STRAGIER et Stéphanie SAGLIETTI, Commissaires de Justice Associés, 26, Place Gambetta – Bât. A, 83000 Toulon, au compte CRCA MARSEILLE, Code Banque 11306, Guichet 00093, n° de compte 48151841646, Rib 21, la somme de 227,48 € TTC (DEUX CENT VINGT SEPT EUROS ET QUARANTE HUIT CENTIMES) représentant les frais visés en objet.

La présente décision recevra les formalités administratives prévues par l'article L. 2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

FAIT A TOULON, EN L'HOTEL DE VILLE, LE 23 FEV. 2024

Pour le Maire de Toulon
L'Adjoint délégué
Robert CAVANNA



TRANSMIS AU CONTROLE DE LEGALITE LE 23 FEV. 2024

PUBLIE LE 23 FEV. 2024

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

DECISION 2024/009/AJ -Paiement à la SCP Luc BOLLENGIER - STRAGIER et Stéphanie SAGLIETTI, Commissaires de Justice Associés, de la somme de 227,48 e TTC relative aux frais de signification d'un courrier à un agent municipal - Facture N.279776 du 15 février 2024

Date de transmission de l'acte : 23/02/2024

Date de réception de l'accusé de réception : 23/02/2024

Numéro de l'acte : 2024009AJ ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 083-218301372-20240223-2024009AJ-AR

Date de décision : 23/02/2024

Acte transmis par : Pauline BONALDI ID

Nature de l'acte : Actes réglementaires

Matière de l'acte : 9. Autres domaines de compétences
9.1. Autres domaines de compétences des communes